



Mont-de-Marsan, le 03 janvier 2012

Communiqué de presse

DISPOSITIF D'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Renouvellement de la labellisation des Points Info Installation (PII) et des Centres d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP)

Dans le cadre de l'installation des jeunes agriculteurs, l'article D343-21 du code rural et de la pêche maritime a fixé à trois ans la durée de validité de la labellisation des Points Info Installation (PII) et des Centres d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP).

Ces labellisations arrivant à terme, un nouvel appel à candidature est lancé pour l'obtention des labels sur la base de cahiers des charges.

Chacun de ces labels est délivré par le Préfet des Landes à l'organisme qu'il aura retenu sur proposition du Comité Départemental à l'Installation et après consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Les organismes intéressés peuvent se procurer les cahiers des charges à la DDTM des LANDES, service économie agricole, 351 ,boulevard SAINT-MEDARD - BP 369 – 40 012 MONT DE MARSAN CEDEX - Tél 05 58 06 68 63 ou les télécharger sur le site de la préfecture des Landes : <http://www.landes.pref.gouv.fr/>

Les dossiers de candidature sont à retourner à la DDTM des LANDES, service économie agricole, 351 ,boulevard SAINT-MEDARD - BP 369 – 40 012 MONT DE MARSAN CEDEX dans un délai d'un mois à partir de la publication des arrêtés portant appels à candidature au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Contact : DDTM des Landes - Service économie agricole - tél : 05.58.06.68.63.

<http://www.landes.pref.gouv.fr> (rubrique « Services de l'État – Direction Départementale des Territoires et de la Mer »)

Contact Presse :

Marie-Laurence Desaix : 05 58 06 58 14 - 06 32 63 68 82 – marie-laurence.desaix@landes.pref.gouv.fr